

COMMISSION **LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES**



UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE NATIONALE ET EUROPÉENNE QUI S'ACCÉLÈRE

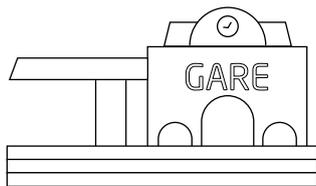
LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Anne Lieure, Keolis **2.** Élodie Gueneuc, AGIR **3.** Isabelle Hazard, SNCF Réseau **4.** François-Xavier Perin, RATP **5.** Dominique Montlaur, Tisséo **6.** Valérie Beaudouin, UTP **7.** Guillaume Rondeau, RATP **8.** Laurent Bougard, Transdev **9.** Anne-Cécile Delbes, Thello **10.** Laure Boulard, RATP Dev **11.** Jean-Yves Lhomme, Euro Cargo Rail **12.** Anne Gueniot, SNCF Mobilités **13.** Antoine Munin, UTP **14.** John-David Nahon, UTP **15.** Pierre Delalande, Eurostar **16.** Annabelle Huet, UTP **17.** Nicolas Blain, RATP **18.** Médina Bouseksou, SNCF **19.** Alexander Ernert, Euro Cargo Rail **20.** Gautier Brodeo, RATP **21.** Hervé Beccaria, RTM **22.** François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel **23.** Laurent Mazille, Transdev

Ne figurent pas sur la photo : Claude Faucher, UTP ; Joaquim Godde, LISEA ; Laurent Gravier, Keolis ; Aurore Guidon, AGIR ; Adam Janik, SNCF ; Philippe Jausserand, LISEA ; Gerardo Lertxundi, Vectalia ; Benoît Moreau, CarPostal France ; Fatma Rahil, SNCF

Droits des passagers, accessibilité, open data et représentants d'intérêts... : les dossiers suivis par cette Commission sont nombreux et divers.

2017 a été marquée par une actualité législative et réglementaire très dense. Les actions menées pour défendre les intérêts des adhérents de l'UTP n'ont pas manqué, tant en France qu'au niveau européen.



À

un an du renouvellement de la Commission et du Parlement de l'Union, les initiatives en faveur du consommateur européen se multiplient. Refonte du Règlement sur les droits des passagers ferroviaires, consultations sur les droits des passagers multimodaux et proposition de directive « Accessibilité des services et des produits » : en l'état, ces propositions conduiraient à de nouvelles obligations en matière d'assistance en station et à bord des trains, de formation du personnel, de mise aux normes du bâti, etc. L'UTP se mobilise pour que ces textes

« L'ORGANISATION
ACTUELLE DES
TRANSPORTS
URBAINS DOIT ÊTRE
RESPECTÉE »



2 QUESTIONS À **FRANÇOIS-XAVIER PERIN**,
président de la Commission Législation et Affaires européennes
Administrateur RATP DEV

La Commission européenne a prévu de libéraliser les services commerciaux nationaux par autocar et par autobus : quel serait l'impact sur notre modèle d'organisation des transports publics urbains ?

La Commission européenne a prévu cette libéralisation sans prendre en compte les contrats de service public qui sont attribués dans les transports urbains, dans la plupart des cas après mise en concurrence. Si l'UTP est, par principe, favorable à la libéralisation des autocars, par ailleurs déjà réalisée en France, elle

estime que l'organisation actuelle des transports urbains doit être maintenue pour éviter que de nouveaux opérateurs interviennent uniquement sur les lignes profitables et ne déséquilibrent encore davantage financièrement un service public dont l'équilibre économique est fragile.

Sur l'ouverture des données publiques, la Commission européenne s'inspire de la loi Lemaire... Qu'en pensez-vous ?

Suite à l'adoption de la loi Lemaire en 2016, l'UTP reste très mobilisée sur la

question de l'ouverture des données publiques. En effet, la Commission européenne envisage de modifier la directive PSI ⁽¹⁾. L'UTP souhaite que le champ des données visées soit proportionné, que les opérateurs et les collectivités puissent récupérer, au moins en partie, les coûts importants induits par cette mesure et la valeur qui s'attache à ces données. L'UTP considère que l'ouverture des données doit être réciproque et inclure tous les acteurs, y compris ceux des nouvelles mobilités.

(1) Public Sector Information.

garantissent une meilleure qualité de service aux voyageurs sans pour autant desservir les opérateurs de transport public.

OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES : MISE EN ŒUVRE EN FRANCE ET RÉFORMES PRÉVUES EN EUROPE. Autre dossier qui mobilise l'UTP, en France comme en Europe : l'ouverture des données publiques. En France, l'entrée en vigueur de la loi « Pour une République numérique » du 7 octobre 2016, dite loi Lemaire, prévoit un régime quasi automatique d'ouverture et de réutilisation des données des entreprises (bases de données et codes-sources compris) sans réelle protection des savoir-faire. Parallèlement, la Commission européenne prépare une initiative, largement inspirée de la loi « Lemaire », pour permettre l'accès aux données de tous les services publics en Europe.

REGISTRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS : ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS. 2017 a aussi été l'année de la mise en place du Registre national des représentants d'intérêts. La loi du 9 décembre 2016 ⁽¹⁾, dite loi « Sapin II », impose en effet aux représentants d'intérêts de déclarer leurs actions

d'influence : type de décision publique visée, responsables publics rencontrés, dépenses engagées... L'UTP et certains de ses adhérents sont concernés par cette réglementation ; pour les accompagner dans sa mise en œuvre, la Commission a organisé une demi-journée d'information. Les nombreux et divers sujets nationaux et européens devraient s'intensifier en 2018 et mobiliser la veille et la vigilance de la Commission dans les prochains mois. ○

(1) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

27%
DES APPELS D'OFFRES ONT
DONNÉ LIEU À UN CHANGEMENT
D'OPÉRATEUR DEPUIS 2005